



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<https://pace.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 395

05 juillet 1955

Plan d'échanges de visites entre eutorités locales européennes

Proposition de résolution

Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux

M. Peter SMITHERS, Royaume-Uni



A. Projet de résolution

L'Assemblée,

Désireuse d'encourager et de développer en Europe les échanges et les contacts entre magistrats et fonctionnaires locaux, sans imposer de dépenses supplémentaires aux pays membres ;

Considérant que de tels échanges contribuent dans une grande mesure à faire pénétrer dans la vie locale la notion d'une communauté européenne;

Consciente aussi des avantages que présentent pour l'amélioration des techniques d'administration locale les échanges d'informations et les confrontations d'expériences que facilitent ces visites;

Prenant note de l'accord manifesté par l'Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux et par le Conseil des Communes d'Europe sur le plan élaboré par la commission spéciale des Affaires communales et régionales pour développer en Europe les échanges de visites entre autorités locales;

Estimant que l'exécution de ce plan n'entraîne pas pour le Conseil de l'Europe un supplément de dépenses tel qu'il nécessite une augmentation du budget,

1. Déclare approuver le plan d'échange de visites entre autorités locales ci-dessous;
2. Charge le Secrétaire Général de prendre toutes dispositions nécessaires pour le mettre en oeuvre ;
3. Décide de le porter à la connaissance du Comité des Ministres, en espérant que les gouvernements membres voudront bien lui donner une publicité favorable.

Plan d'échanges de visites entre autorités locales européennes

I. Buts du plan

L'objet du plan est de permettre aux personnes chargées de la gestion de collectivités locales dans les pays européens de développer leur connaissance et leur compréhension des institutions et méthodes en usage dans l'administration locale des autres pays européens. Alors que les échanges de visites officielles entre maires, fonctionnaires de haut rang de l'administration locale et autres personnalités éminentes sont actuellement assez répandus, le nombre des échanges entre simples élus locaux ou agents de l'administration locale reste relativement faible. Il paraît opportun d'encourager ces échanges afin de permettre à un grand nombre de personnes s'occupant de collectivités locales, qui, normalement, n'en auraient pas l'occasion, d'élargir leur horizon et de développer leurs connaissances.

Il est vraisemblable qu'un grand nombre de, personnes chargées de la gestion des collectivités locales et qui voyagent déjà à l'étranger, tant pour y passer leurs vacances que pour affaires, seraient heureuses de profiter des facilités spéciales qui pourraient leur être offertes en vue d'étudier l'administration locale des pays qu'ils visitent si leur attention était attirée sur ces facilités.

Le but du plan est de créer ces facilités et de les porter à la connaissance des intéressés.

II. Base du plan : les << parties invitantes >>

Un certain nombre de conseillers ou fonctionnaires de collectivités locales, urbaines et rurales, appelées dans le plan « parties invitantes », se déclarent prêts à donner l'hospitalité à un conseiller ou à un fonctionnaire d'une collectivité locale étrangère, de passage sur leur territoire.

- a. Cette hospitalité est offerte pour trois nuits au maximum. Elle s'étend au conjoint du conseiller ou du fonctionnaire visiteur. Les visiteurs subviennent personnellement à leurs frais de voyage et à toutes autres dépenses.
- b. Le conseiller ou le fonctionnaire qui offre l'hospitalité s'engage à exposer à son hôte le fonctionnement de l'administration locale de sa propre collectivité.
- c. Toute collectivité locale dont l'un ou plusieurs des conseillers ou fonctionnaires se déclarent « partie invitante » fixe le nombre maximum de visiteurs qu'elle peut recevoir chaque année, ce maximum devant être strictement respecté. Elle fait également connaître les dates prévues pour ses sessions.

III. Déroulement du plan

Il s'agit d'obtenir que les conseillers ou fonctionnaires d'un certain nombre de collectivités locales participent au plan en tant que « parties invitantes » aux conditions ci-dessus, et, à un second stade, de porter l'existence de ces offres et du plan lui-même, à la connaissance des intéressés, o'est-a-dire du plus grand nombre possible de conseillers et de fonctionnaires locaux européens. Pour cela :

- a. le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, en collaboration avec les organisations internationales de pouvoirs locaux, Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux et Conseil des Communes d'Europe, communique le plan aux associations nationales de pouvoirs locaux et les invite à y participer avec leurs membres;
 - b. les associations nationales de pouvoirs locaux communiquent le plan aux collectivités locales adhérentes et les invitent à y participer comme « parties invitantes », aux conditions développées au point II;
 - c. les déclarations de participation au titre de « partie invitante » (avec le nombre maximum de visiteurs que la collectivité entend recevoir) sont reçues par les associations nationales qui transmettent ces déclarations au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, soit directement, soit par l'intermédiaire des organisations internationales dont elles font éventuellement partie;
2. le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe groupe les listes reçues de chaque association nationale en un annuaire qu'il adresse à toutes les associations nationales participantes. Cet annuaire, qui contient la liste des communes invitantes, avec l'indication du nombre des visiteurs que chacune d'entre elles entend recevoir et le nom de l'association nationale dont elle dépend, est mis à jour chaque année;
3. les associations nationales communiquent cet annuaire à leurs membres;
4. le conseiller ou le fonctionnaire local qui souhaite visiter telle collectivité locale étrangère, notée dans l'annuaire, s'adresse à l'association nationale du pays correspondant pour lui notifier son désir;
5. l'association nationale avertit la collectivité locale visée et note sur la liste nationale que cette collectivité a déjà reçu un visiteur.

IV. Comité d'administration

Le gestion du plan est confiée à un comité d'administration, placé sous la présidence d'une personnalité désignée par la commission spéciale des Affaires communales et régionales. Ce comité d'administration est composé, outre son Président, d'un représentant de l'Union internationale des Villes, d'un représentant du Conseil des Communes d'Europe et d'un représentant du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe. Le comité d'administration présente chaque année à la commission spéciale des Affaires communales et régionales un rapport sur le fonctionnement et les résultats du plan.

B. Exposé des motifs - (présenté par M. SMITHERS, rapporteur)

1. Comme l'Assemblée ne l'ignore pas, les échanges de visites entre maires, secrétaires de mairies et personnalités municipales diverses se multiplient constamment. Toutefois le nombre des échanges de visites entre les simples édiles ou fonctionnaires municipaux dont les déplacements ne sont pas pris en charge par des fonds publics, ou autres, reste relativement faible.

2. Certaines associations internationales de pouvoirs locaux possèdent déjà une organisation à laquelle tout conseiller peut s'adresser pour obtenir les noms de personnes s'occupant d'administration locale dans un autre pays. Le succès de ces organisations est toutefois relativement limité.

3. Il ne paraît guère possible d'organiser des visites de groupes de conseillers ou d'accroître le nombre des visites entreprises par des conseillers dans le dessein spécifique d'étudier l'administration locale. Dans ce dernier cas, la principale difficulté est d'ordre financier. En revanche, il est évident qu'un nombre considérable de personnes s'occupant de collectivités locales voyagent à l'étranger, tant pour affaires que pour passer leurs vacances, et que ces personnes profiteraient certainement des facilités spéciales qui pourraient leur être offertes en vue d'étudier l'administration locale des pays qu'ils visitent si leur attention était attirée sur ces facilités.

4. Il a paru utile pour cette raison d'instituer un système susceptible d'accroître le nombre de ces visites, étendant ainsi les rapports internationaux des pouvoirs locaux à un nouveau domaine.

5. Un premier projet a été élaboré et soumis pour avis, à la demande de la commission des Affaires communales et régionales, aux associations de pouvoirs locaux des pays d'Europe et aux deux grandes associations internationales, l'Union internationale des Villes et le Conseil des Communes d'Europe. Ce projet était accompagné du questionnaire suivant :

- a. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient des visites à l'étranger organisées dans le cadre de ce plan?
- b. Dans l'affirmative, quels sont les pays qui seraient le plus susceptibles de les intéresser du point de vue de l'administration locale?
- c. Y a-t-il dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qui seraient disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan?
- d. Dans quel pourcentage les personnes susceptibles de participer à ce plan parlent-elles des langues étrangères, et lesquelles?
- e. Avez-vous des modifications ou des améliorations à suggérer à ce plan?

6. Les observations reçues tant des associations nationales dont nous rapportons ci-dessous certains passages des réponses, que des associations internationales, dont nous reproduisons les lettres, montrent combien, dans son ensemble, l'accueil fait au projet a été favorable.

7. Union des Villes autrichiennes (Oesterreichischer Städtebund) « L'Oesterreichischer Städtebund est, par principe, favorable à toutes mesures visant à encourager l'échange d'informations pratiques ou théoriques sur l'administration communale. »

- a. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient des visites à l'étranger organisées dans le cadre de ce plan? « Oui, il y a en Autriche un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient les visites à l'étranger. »
- b. Dans l'affirmative, quels sont les pays qui seraient le plus susceptibles de les intéresser du point de vue de l'administration locale? « En ce qui concerne les administrations municipales autrichiennes, les pays qui seraient les plus susceptibles d'intéresser ces personnes seraient le Royaume-Uni, l'Allemagne et les pays Scandinaves. » •
- c. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qui seraient disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan? « Il y aurait certainement un certain nombre de personnes ou de collectivités locales disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan, notamment en faveur de ressortissants des pays où les fonctionnaires locaux aimeraient particulièrement se rendre en visite. »
- d. Dans quel pourcentage les personnes susceptibles de participer à ce plan parlent-elles des langues étrangères, et lesquelles? « Un faible pourcentage de ces personnes possède une connaissance suffisante des langues étrangères. »

- e. Avez-vous des modifications ou des améliorations à suggérer à ce plan? « Le principe de la réciprocité sur lequel le plan est fondé nous paraît n'être applicable qu'aux pays arrivés à des stades d'évolution sensiblement égaux. Les visites de ressortissants des pays moins avancés ayant pour but d'étudier les méthodes d'administration de pays plus modernes, dotés d'un meilleur équipement technique, ne sauraient à notre avis répondre au principe de la réciprocité.

Les organisations internationales d'associations municipales et locales existantes devraient être invitées à participer à l'administration du plan d'échanges et d'études. Le Président. »

8. Association des Villes danoises (Den Danske Købstadforening) « Les associations danoises de pouvoirs locaux envisagent très favorablement les efforts idéalistes déployés en vue d'encourager les échanges de visites entre les responsables de collectivités locales. On peut signaler qu'un certain nombre de communes danoises entretiennent d'étroites relations avec des *pens-habsbyer* (villes jumelles) des autres pays Scandinaves, avec lesquelles elles échangent des visites et des informations. Nous estimons cependant que, pour ce qui est du Danemark, la nécessité d'une nouvelle initiative dans ce domaine ne se fait guère sentir. Si, néanmoins, le Secrétariat Général prend en charge l'administration du plan et fait appel à notre concours pour placer au Danemark des responsables de collectivités locales d'autres pays, vous pourrez certainement compter sur toutes les facilités que nous sommes en mesure de mettre à votre disposition. S. HJARSOE. »

9. Association française pour le Conseil des Communes d'Europe

a. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient des visites à l'étranger organisées dans le cadre de ce plan? « L'intérêt déjà manifesté par les maires français à l'égard des « jumelages » organisés à l'initiative du Conseil des Communes d'Europe prouve que le développement des échanges intercommunaux correspond dans notre pays à un besoin manifeste. On constate d'ailleurs une tendance générale de la population, marquée par les courants touristiques nouveaux beaucoup plus orientés vers les nations voisines que dans les années qui précédèrent la guerre. Il y a par ailleurs, en ce qui concerne les élus locaux, un véritable souci de connaître les expériences et réalisations communales des pays étrangers déjà vulgarisées dans ce milieu par les organisations municipales internationales, et le sens d'une communauté de problèmes, dégagé notamment par les Etats-Généraux des Communes d'Europe à Versailles. Il est donc nécessaire de favoriser ce courant en apportant notamment les facilités prévues par le plan. Le Conseil des Communes d'Europe, dont l'un des buts statutaires est le développement de l'esprit européen dans les communes et régions, se doit par conséquent de concourir à la réussite de ce plan dès sa mise en oeuvre. Il a d'ailleurs déjà organisé des rencontres de maires, notamment entre la France et l'Allemagne, et poursuit actuellement ses efforts dans ce domaine, en utilisant notamment la méthode d'hospitalité réciproque prévue par le plan. »

b. Dans l'affirmative, quels sont les pays qui seraient le plus susceptibles de les intéresser du point de vue de l'administration locale? « L'intérêt des élus municipaux et départementaux porte particulièrement vers les pays connus :

pour l'étendue des libertés communales et régionales notamment : la Suisse, la Grande-Bretagne, les nations du Benelux, l'Autriche;

pour l'étendue de l'action sociale organisée par les collectivités locales notamment : les pays Scandinaves ;

pour l'importance de l'action en faveur du logement notamment : l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne. »

c. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qui seraient disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan? « Il est difficile de donner une réponse précise à cette question. Cependant, l'organisation des « jumelages » a permis de montrer qu'en France les municipalités ont su résoudre pratiquement ce problème et offrir l'hospitalité nécessaire à leurs visiteurs, même lorsqu'il s'agissait de communes rurales où les possibilités et les conditions de vie sont relativement modestes. »

d. Dans quel pourcentage les personnes susceptibles de participer à ce plan parlent-elles des langues étrangères et lesquelles? « Il est difficile d'établir un pourcentage même approximatif des personnes susceptibles de participer au plan et connaissant des langues étrangères. Ce pourcentage apparaît comme devant être faible en France s'il porte sur une pratique courante. Il est de nature à gêner les échanges dans la mesure où l'élu reçu dans les familles de ses collègues sera empêché de participer à

une conversation vivante. Cependant il est généralement possible de trouver dans une localité un interprète bénévole pratiquant un peu d'anglais en général, l'allemand dans les régions de l'Est et l'italien dans les régions méridionales. »

- e. Avez-vous des modifications ou des améliorations à suggérer à ce plan? « Ces échanges pourraient être notamment développés dans le cadre des villes actuellement jumelées à l'initiative du Conseil des Communes d'Europe et être étendus à d'autres éléments notamment aux étudiants et aux jeunes ouvriers. Comme le suggère M. Smithers, à l'origine tout au moins, les contacts pourraient se limiter à un nombre déterminé de communes présentant des caractères différents (notamment communes rurales et urbaines). Le Comité directeur de l'Association française pour le Conseil des Communes d'Europe a proposé que le bureau central des échanges soit organisé dans le cadre du Secrétariat du Conseil de l'Europe et que les organisations municipales servent d'intermédiaire auprès des communes. Une telle organisation allégerait les charges du bureau central grâce à la collaboration des groupements qui ont, par leur nature propre, la meilleure connaissance des villes et villages. Les gouvernements pourraient être appelés à appuyer les diverses organisations, notamment en apportant des facilités de transport, le concours de leurs agents consulaires à l'étranger, celui des autorités administratives à l'intérieur. Ils devraient tenir compte du rôle majeur des élus locaux, dont l'influence est considérable auprès des populations, tant par leur action personnelle auprès des citoyens qui les ont investis de leur confiance, que par les facilités qu'ils peuvent apporter à leur tour à l'organisation d'échanges plus étendus en aidant les sociétés locales à développer leurs relations avec les organisations similaires des autres pays. »

10. Association des Municipalités norvégiennes (Norges By-og Herredsforbund) « L'administration internationale du plan d'échanges envisagé nous paraît devoir être confiée à l'Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux, de La Haye. Je compte que l'Union internationale se tiendra en rapports étroits avec toutes les institutions communales intéressées, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe. Le Norges Byforbund et la Norges Herredsforbund apporteront à l'Union internationale toute l'aide en leur pouvoir pour l'exécution de ce plan entre la Norvège et les autres pays. Je tiens cependant à signaler que les difficultés linguistiques peuvent constituer un obstacle pour la plupart des collectivités locales de Norvège. D'autre part, il existe déjà un plan d'échange entre les pays nordiques qui fonctionne depuis de nombreuses années avec très grand succès. Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, la question des langues ne soulève pas de difficultés entre les pays nordiques. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour le moment, de distribuer votre questionnaire à nos collectivités locales, car nous sommes convaincus que nos associations s'occuperaient activement de tout édile municipal d'un pays d'Europe qui désirerait étudier la vie communale en Norvège. Je suis également persuadé qu'il y aurait en Norvège un nombre suffisant de collectivités locales disposées à recevoir des représentants de communes étrangères. KJELL T. EVERS »

11. Union des Communes néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten)

- a. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient des visites à l'étranger organisées dans le cadre de ce plan? « L'expérience a montré qu'un nombre considérable de responsables de collectivités locales néerlandaises seront probablement intéressés par des visites à l'étranger, afin de développer leur connaissance des institutions et des méthodes en usage dans l'administration locale d'autres pays. Le problème principal à régler dans l'organisation matérielle de ces échanges sera la question des frais de voyage; sous sa forme actuelle, le projet ne contient encore aucune suggestion concrète destinée à surmonter cette difficulté. »
- b. Dans l'affirmative, quels sont les pays qui seraient le plus susceptibles de les intéresser du point de vue de l'administration locale? « Les fonctionnaires de l'administration locale néerlandaise seraient surtout intéressés par des visites en Grande-Bretagne, dans les pays Scandinaves, en France, en Belgique, en Suisse, en Autriche ou en Allemagne. »
- c. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qui seraient disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan? « Si les préparatifs pouvaient être faits assez longtemps à l'avance, un nombre considérable de collectivités locales des Pays-Bas seraient vraisemblablement disposées à offrir l'hospitalité, pour une durée limitée, à des fonctionnaires de l'administration locale d'autres pays. »
- d. Dans quel pourcentage les personnes susceptibles de participer à ce plan parlent-elles des langues étrangères et lesquelles? « La plupart des Néerlandais susceptibles de participer à un plan d'échanges parleraient l'anglais, l'allemand ou le français (dans l'ordre indiqué), voire deux ou trois de ces langues. »

- e. Avez-vous des modifications ou des améliorations à suggérer à ce plan? « Etant donné que toutes les municipalités néerlandaises sont membres de notre Union, nous sommes heureux de vous offrir toute l'aide qui pourra être jugée utile pour la préparation et l'exécution de ce plan. L'administration internationale des échanges devrait, à notre avis, être confiée à l'Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux, qui possède des organisations membres dans quinze pays européens et à laquelle l'Union néerlandaise est affiliée depuis plus de quarante ans. N. ARKEMA »
12. British Committee of the International Union of Local Authorities
- a. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qu'intéresseraient des visites à l'étranger organisées dans le cadre de ce plan? « Oui. »
- b. Dans l'affirmative, quels sont les pays qui seraient le plus susceptibles de les intéresser du point de vue de l'administration locale? « Tous les pays. Pour la plupart, ces personnes s'intéresseront à l'une des attributions de l'administration locale telle que l'enlèvement des ordures ménagères ou le logement plutôt qu'au système d'administration locale proprement dit. »
- c. Y a-t-il, dans votre pays, un nombre appréciable de personnes chargées de la gestion de collectivités locales qui seraient disposées à offrir l'hospitalité prévue par ce plan? « Je l'ignore. Nous n'avons aucun précédent permettant d'en juger. »
- d. Dans quel pourcentage les personnes susceptibles de participer à ce plan parlent-elles des langues étrangères et lesquelles? « La moitié environ parle une langue étrangère — en général le français, parfois l'allemand, plus rarement l'italien ou l'espagnol. »
- e. Avez-vous des modifications ou des améliorations à suggérer à ce plan? « Je suggère que le plan soit élargi. Un grand nombre de nos compatriotes se rendent à l'étranger pour leurs vacances et seraient heureux de consacrer une journée à se documenter sur l'administration locale. La question de l'hospitalité ne se poserait pas dans ce cas, si ce n'est pour le déjeuner. Il suffirait de trouver une méthode simple pour fournir les introductions. B. BLIGH »
13. Urban District Councils Association « Faute d'une enquête approfondie auprès des 571 urban district councils de l'Angleterre et du Pays de Galles, le Conseil exécutif n'est pas en mesure de répondre de manière précise à votre questionnaire, mais m'a toutefois chargé de vous indiquer que, d'une façon générale, il lui semble que les autorités locales pourraient s'intéresser au plan d'échange de visites entre membres des collectivités locales européennes et que, dans ce pays, un nombre appréciable de membres de collectivités locales seraient disposés à offrir l'hospitalité prévue dans le cadre de ce plan. Le Secrétaire, H. S. HASLAM » Une lettre ultérieure précisait : « Selon le Conseil exécutif, il est des plus probables que, du point de vue de l'administration locale, les autorités locales seraient intéressées par les pays d'Europe occidentale et de Scandinavie. »
14. Lettre de l'Union internationale des Villes au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « Monsieur le Secrétaire Général, Au cours d'une réunion préparatoire de la commission des Affaires européennes de l'Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux, réunion qui s'est tenue à La Haye le 22 janvier 1954, les représentants de nos organisations membres ont examiné votre lettre circulaire A 13.850, par laquelle vous nous demandez nos commentaires sur le projet tendant à développer l'échange de visites entre autorités locales européennes. Votre initiative a rencontré un accueil favorable, et il a été décidé d'inviter toutes les organisations européennes membres de l'Union à répondre à votre questionnaire relatif à ce problème. Le Secrétariat de l'Union m'a chargé de me mettre en rapport avec vous pour vous proposer toute aide que notre organisation serait à même de vous fournir en vue de la mise au point et de l'exécution de ce plan. L'Union s'offre en particulier à prendre en charge l'ensemble de l'administration internationale du plan. Nous sommes prêts, à cet égard, à apporter au Conseil de l'Europe notre entière collaboration, et nous espérons que les contacts étroits qui s'imposent s'établiront entre le Conseil et notre Union, en vue de déterminer en commun les modalités d'application de ce projet et les méthodes propres à assurer une coopération plus poussée dans sa mise en oeuvre. Dans l'espoir que notre appui contribuera utilement à la réalisation de cet important projet européen, nous vous prions (l'agréer. Monsieur le Secrétaire Général,... N. ARKEMA Secrétaire Général »
15. Lettre du Président du Conseil des Communes d'Europe au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « Monsieur le Secrétaire Général, En tant que Président international du Conseil des Communes d'Europe, j'ai pris connaissance du questionnaire de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, relatif au plan d'échange de visites entre autorités locales européennes. Ce plan a retenu toute mon attention et mérite le plus large appui de la part de toutes les organisations travaillant sur le plan communal et européen, et en tout premier lieu de la part du Conseil des Communes d'Europe.

1. Intérêt des élus locaux pour les visites à l'étranger

Il m'apparaît qu'un tel plan est susceptible de rencontrer l'accueil le plus favorable parmi les personnes chargées de la gestion des collectivités locales. Malgré les entraves multipliées par les administrations étatiques, le tourisme n'a jamais été aussi florissant en Europe. J'y vois la preuve du grand intérêt que les populations manifestent pour les pays de notre continent et de la solidarité qui les unit les uns aux autres.

Les représentants des collectivités locales ont ^ailleurs à maintes reprises manifesté cet esprit de solidarité, dans l'adversité comme dans les jours heureux. Le Conseil des Communes d'Europe a su s'associer à ce mouvement, et même le promouvoir, en développant les « jumelages » et rencontres intercommunales, grâce auxquelles les maires ont pu confronter leurs propres problèmes et faire état de leurs réalisations respectives.

2. Pays particulièrement intéressants au point de vue de Vadministration locale

Quel que soit le régime communal d'un pays, on constate qu'il tire toujours très grand profit de contacts avec un pays étranger. Cependant les pays où la centralisation est poussée à l'excès auront le plus grand intérêt à entrer en relation avec les pays où les libertés communales ont été le mieux sauvegardées. De chaque pays, il y a quelque chose de valable à retenir. Aussi n'est-il pas souhaitable d'orienter les échanges vers un seul pays, ou un nombre restreint de pays, sous prétexte que leur système communal est un des plus perfectionnés. Au contraire, il y a intérêt à diversifier les échanges, tel pays ayant fait de gros efforts dans le domaine de l'urbanisme, tel autre dans l'équipement agricole; les uns auront su développer particulièrement l'esprit civique; les autres auront fait preuve d'une très grande ingéniosité et d'un esprit d'initiative avec des moyens très limités, etc. L'Europe tire son principal potentiel de sa diversité. Chacun de nos pays, respectueux des traditions et des façons de faire de ses voisins, apprendra à puiser dans cette infinie richesse.

3. Les maires sont-ils prêts à offrir l'hospitalité à leurs collègues?

On peut dire que les maires européens ont su manifester à maintes reprises cette large hospitalité en faveur de leurs collègues étrangers. Il existe dans certains pays des entraves, qui ne permettent pas toujours au maire d'une commune de témoigner la sympathie qu'il éprouve à l'égard d'un collègue européen. Le Conseil de l'Europe devrait tout mettre en-oeuvre, non seulement pour que ces obstacles disparaissent, mais encore pour que les gouvernements facilitent ces échanges entre élus locaux.

4. Pourcentage des personnes parlant une langue étrangère

Le plan de visites entre autorités locales européennes ne saurait trouver un véritable obstacle dans la diversité des langues européennes. La langue anglaise est suffisamment répandue en Europe occidentale et septentrionale. La langue allemande est parlée en Autriche, en Suisse, souvent aux Pays-Bas, au Luxembourg, etc.

Chaque fois que des contacts permanents s'établissent entre deux villes, les maires comme les habitants manifestent leur très grande volonté, apprennent au besoin la langue de leur correspondant étranger ou trouvent dans la région un interprète bénévole.

5. Suggestions

Le plan d'échanges de visites entre autorités locales européennes recevra le plus ferme appui de la part du Conseil des Communes d'Europe. Le Comité exécutif de notre association est persuadé que l'organisation déjà existante dans les autres secrétariats nationaux est en mesure de contribuer efficacement au succès de ce plan proposé par M. Smithers et adopté par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Ainsi que nous le faisons remarquer en ce qui concerne le deuxième point, l'Europe tire sa richesse de sa propre diversité. Le plan d'échanges entre élus locaux pourrait tendre à donner aux bénéficiaires une idée de la variété des problèmes qui se posent sur notre continent, ainsi que des solutions originales qui sont apportées dans chaque cas. Dès maintenant, l'Europe est à la fois celle des Scandinaves, des Méditerranéens, de l'Occident et du continent proprement dit. L'Europe est à la fois rurale et urbaine. Tout cet ensemble doit apprendre progressivement à vivre au même rythme, vers le même idéal. Lever les incompréhensions mutuelles et apprendre à travailler en commun pour une meilleure Europe doit être la tâche à laquelle, nous devons nous atteler. Le Conseil de l'Europe peut faire beaucoup dans ce domaine avec l'appui de toutes les organisations municipales, directement en rapport avec les collectivités locales.

Dès maintenant, il peut être assuré du concours du Conseil des Communes d'Europe à cette oeuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,...

E. HAMILIUS

Bourgmestre de Luxembourg

Président du C. C. E. »

16. Il appartient donc à l'Assemblée d'accepter et de patronner le plan, qu'au nom de la commission des Affaires communales et régionales unanimes nous lui soumettons et, compte tenu de ce que l'exécution de ce plan ne nécessite pas une augmentation du budget du Conseil de l'Europe, de charger elle-même le Secrétaire Général de prendre les dispositions nécessaires à sa mise en oeuvre. La commission espère cependant que le Comité des Ministres, à la connaissance duquel l'Assemblée désirera sans doute porter officiellement la mise en oeuvre de ce plan, voudra bien en partager le patronage et que les gouvernements membres assureront ce plan de tous les moyens de publicité dont ils peuvent disposer.